



Assemblée générale

Distr. limitée
2 novembre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Sixième Commission

Point 183 de l'ordre du jour

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Alliance mondiale des terres arides

Afghanistan, Angola, Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Cuba, Eswatini, Fidji, Guinée, Guinée-Bissau, Jordanie, Kiribati, Koweït, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Mongolie, Qatar, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Soudan, Tadjikistan, Timor-Leste et Tunisie : projet de résolution

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Alliance mondiale des zones arides

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Alliance mondiale des zones arides,

1. *Décide* d'inviter l'Alliance mondiale pour les zones arides à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues pour appliquer la présente résolution.

